



Département des ressources humaines

Décision n°2025-964

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé des marchés maintenance sûreté au département du BATII

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département du BATII, un emploi de chargé des marchés maintenance sûreté va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Contribuer à l'élaboration du marché en lien avec le responsable du secteur : consolidation des données techniques pour les installations concernées, rédaction des pièces techniques des marchés, suivi de l'exécution administrative et comptable du marché
 - Mettre en oeuvre la maintenance préventive et curative, assurer l'exploitation des installations et coordonner l'activité des entreprises
 - Réaliser un suivi des équipements/installations ainsi que le recensement des besoins de renouvellement pour l'élaboration de la PPI entretien durable
- Mettre en place un plan de maintenance des équipements/installations et assurer une veille réglementaire

- Planifier, organiser et coordonner les interventions/travaux de maintenance préventive et corrective, Contrôler l'exécution des interventions et travaux, analyser les rapports/ bilans fournis par les prestataires, animer les réunions régulières d'étape et de bilan avec les entreprises pour le suivi de leur contrat

- Apporter son expertise technique :

Apporter un conseil technique auprès des conducteurs d'opération en phase d'étude

Participer à alimenter les pré-requis techniques

Participer aux visites de chantier, aux opérations préalables à la réception (OPR) et aux réceptions ; formaliser ses réserves auprès du Responsable Commissionnement.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé des marchés maintenance sûreté au département du BATII est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens territoriaux, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 15/10/2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

27 OCT. 2025